

CFDT-Culture • CFTC-Culture • SNAC-FO • SNAC-FSU • UNSA-Culture

Règles de reclassement des agents non-titulaires : TOUS PERDANTS, PLUS OU MOINS.

Après presque 2 ans de discussions, une « pseudo » évolution est apparue du côté de l'administration quant aux règles de reclassement des agents dans les groupes. Ces règles devraient s'appuyer sur la méthode dite du « tunnel », celui-ci comporte deux limites (une à -20 % et une à +20 %). L'application de cette règle viserait à rapprocher le plus possible les agents aux situations disparates d'une ligne médiane idéale de progression de carrière, ceci afin de corriger des situations d'agents que l'administration juge « anormales ». Cette nouvelle disposition s'ajouterait aux 3 règles décrites ci-dessous.

Les 3 règles :

- 1^{ère} règle : - *l'agent détient un indice se situant en dessous de l'indice minimum de son groupe d'emploi : il sera reclassé à l'indice minimum du groupe d'emplois dont il dépendra **sans ancienneté conservée** ;*

Commentaires

Cette règle va s'appliquer et effectivement corriger des injustices voir des rémunérations si scandaleuses que l'on a même du mal à imaginer qu'elles existent : par exemple des agents faisant fonction de chargés d'études voir d'assistant de conservateurs (titulaires de doctorat, DESS) actuellement classé dans le groupe 1. « Qu'ils s'estiment content on va déjà les remonter de 2 ou 3 groupes, vous ne voudriez pas qu'en plus on reprenne une partie de leurs anciennetés ? »

- 2^{ème} règle *l'agent détient un indice se situant au-dessus de l'indice maximum de son groupe d'emploi : à titre personnel, il conservera son indice.*

Commentaire

Ceux-ci ont une « bonne carrière » qu'ils ne se plaignent pas, on ne va pas tout de même chercher à reconstituer leur ancienneté totale pour voir si par hasard ils n'ont pas été lésés quelque part.

- 3^{ème} règle : *l'agent détient un indice se situant entre l'indice minimum et l'indice maximum de son groupe d'emploi : il sera reclassé à indice égal avec conservation de l'ancienneté **dans la limite d'une revalorisation à intervalle régulier.***

Commentaire

Idem ceux-ci ont une carrière normale qu'ils ne se plaignent pas, on ne va pas tout de même reprendre une partie de leur ancienneté, si un échelon : l'aumône).

La méthode dite du « tunnel »

L'administration de notre Ministère tout de même sensible à nos arguments dénonçant l'injustice, la discrimination et l'absence de prise en compte de l'évolution de carrière légitime des agents non titulaires dans le passé, propose de corriger les situations « anormales » qu'elle décrète seule comme telles sans pouvoir les définir d'ailleurs !

C'est la fameuse proposition du tunnel (à l'image de celle utilisée pour réduire la dispersion « anormale » des montants de primes servies aux agents titulaires d'un même corps).

- Un "tunnel" à + ou - 20 % par rapport à la progression moyenne **pourrait être une zone de référence de reclassement, afin d'examiner individuellement le cas des agents dont la rémunération n'est pas en adéquation avec les fonctions qu'ils exercent.** Ainsi les agents qui se trouvent en dehors du "tunnel" seront placés à l'indice correspondant à la limite inférieure de celui-ci, sauf avis contraire motivé du supérieur hiérarchique (possibilité d'un recours devant la commission consultative paritaire).

Explication : la médiane du tunnel est obtenue en construisant la progression de « carrière » normale de chaque groupe (indices et durée échelon). C'est le déroulement automatique de la carrière dans le groupe.

Les lignes des + et des - 20 % sont obtenues en appliquant une majoration ou une minoration de 20 % de l'indice médian. Exemple à l'indice médian 410 correspond l'indice 492 (pour la ligne des + 20 %) et l'indice 328 (pour la ligne des - 20 %), c'est ainsi que les tunnels sont construits pour chaque groupe.

Commentaire

L'objectif de l'administration, c'est de limiter les véritables reclassements et que cela ne coûte pas trop cher, pas question de remonter ceux qui sont en dessous de la médiane au niveau de celle-ci. Il s'agit seulement de traiter les cas les plus graves : ceux qui sont franchement en dessous d'une ligne qui est déjà à - 20 % en dessous de la médiane et de les remonter le long de cette ligne. On ne voit pas par ailleurs l'intérêt de la ligne des + 20 % si ce n'est de visualiser clairement ce que nous disions dans notre texte précédent, quelques derniers entrés au Ministère ont des rémunérations nettement supérieures à celle de leurs collègues pourtant présents depuis des années. De ce que nous avons compris, il semble que les agents situés dans le tunnel et au-dessus continueront à progresser normalement (en référence à la pseudo grille de leur groupe). Les inégalités persistent et persisteront de manière homothétique pour tous les agents. C'est totalement inacceptable.

Face à ce pseudo rééquilibrage en trompe l'œil, l'administration maintient en réalité dans son nouveau dispositif une inégalité de traitement pour la majorité des agents non titulaires,

En effet, vos organisations syndicales ont évalué que plus de 50% des agents des groupes 1, 2, 3, 4 sont sous la médiane et n'ont donc pas eu un déroulement de carrière normal.

Aujourd'hui la proposition du MCC c'est de régulariser environ 12,75% seulement des agents non titulaires et seulement pour rehausser ceux-ci sur la ligne des -20% en dessous de la médiane idéale.

Vos organisations syndicales conscientes que le passif est lourd à résorber (surtout financièrement), restent déterminées à

1) exiger un traitement équitable dans le reclassement de tous les agents, qui passe par des règles égalitaires dont la reprise d'une partie l'ancienneté.

2) demander non pas un reclassement immédiat de tous les agents mais un plan d'apurement de la situation qui pourrait s'étaler sur plusieurs années à l'exemple des plans de repyramidage mis en place dans certaines filières de fonctionnaires du Ministère.

Ces deux conditions sont indispensables pour rompre définitivement avec l'injustice inadmissible du passé et permettre à un nouveau dispositif plus équitable et aux bases plus saines de pouvoir émerger.

Paris le ... mars 2009